

Délibérations du Conseil d'administration du 6 mars 2020

Points soumis au vote

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 décembre 2019

Nombre de votants : 18
Nombre de voix pour : 17
Abstention : 1

- 2) Approbation du compte financier de l'exercice 2019

Nombre de votants : 19
Nombre de voix pour : 15
Abstentions : 4

- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2019

Nombre de votants : 19
Nombre de voix pour : 15
Abstentions : 4

- 4) Approbation de la politique tarifaire en matière d'hébergement

- Résidences Bachelard L, K, et Boucher I
La résidence Bachelard L proposera 113 logements au 1/06/2020 et le montant des loyers sera compris entre 266 euros TCC et 421,10 euros TCC selon la superficie des logements.
La résidence Bachelard K proposera 113 logements au 1/11/2020 et le montant des loyers sera compris entre 266 euros TCC et 307 euros TCC selon la superficie des logements
La résidence Boucher I proposera 113 logements au 01/11/2020 et le montant des loyers sera compris entre 266 euros TCC et 330 euros TCC en fonction de la superficie des logements.

Nombre de votants : 18
Nombre de voix pour : 15
Nombre de voix contre : 2
Abstention : 1

- Résidence Barjavel à Villeneuve d'Ascq (Pont de Bois)
120 logements seront proposés à compter du 01/11/2020. Le loyer TCC sera compris entre 338,94 euros et 421,99 euros en fonction de la superficie. Les places de stationnement seront de 15 euros TTC.

Nombre de votants : 18
Nombre de voix pour : 16
Nombre de voix contre : 2

- Résidence Grand-Rue à Roubaix

Le loyer nu mensuel 2020/2021 sera compris entre 208,60 euros et 359,20 euros en fonction de la superficie des logements.

Nombre de votant : 18
Nombre de voix pour : 16
Nombre de voix contre : 1
Abstention : 1

5) Politique tarifaire concernant les journées portes ouvertes

La tarif appliqué sera équivalent au tarif étudiant, soit 3,30 euros TTC (TVA : 10%).

Nombre de votants : 18
Nombre de voix pour : 16
Nombre de voix contre : 2

6) Approbation du dossier d'expertise pour la construction de Galois Village 2 à Villeneuve d'Ascq

Nombre de votants : 18
Nombre de voix pour : 18

7) Approbation de l'avenant n°1 à la convention de location de 23 logements T2 et 23 emplacements de stationnement / 4 allée Pinel à Boulogne-sur-Mer entre le CROUS et Habitat du Littoral

Le CROUS de Lille a conclu en 2019 une convention de location de 23 logements T2 et 23 emplacements de stationnement avec Habitat du Littoral. D'un commun accord, les partenaires ont souhaité compléter la convention en y intégrant l'entretien de la porte de garage dans les charges réglées par le CROUS.

Nombre de votants : 18
Nombre de voix pour : 17
Abstention : 1

8) Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation de 23 logements T2 et 23 emplacements de stationnement / 4 allée Pinel à Boulogne-sur-Mer entre le CROUS et le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer

Le CROUS de Lille a conclu en 2019 une convention réservant 23 logements T2 et 23 emplacements de stationnement à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer. D'un commun accord, les partenaires ont souhaité compléter la convention en y intégrant l'entretien de la porte de garage dans les charges réglées au CROUS.

Nombre de votant : 18
Nombre de voix pour : 17
Abstention : 1

9) Approbation de la convention d'agrément du restaurant universitaire « Le Meurein »

Cette convention prévoit le versement d'une subvention au restaurant universitaire « Le Meurein » pour l'année 2020.

Nombre de votant : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

10) Convention relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'un service mutualisé de plate-forme téléphonique, destiné au traitement des appels téléphoniques entrants dans le cadre de la gestion du dossier social étudiant et son annexe financière

Cette convention entre 6 CROUS concerne exclusivement le traitement des demandes relatives aux bourses sur critères sociaux et les aides sociales en direction des étudiants. La participation des établissements signataires aux dépenses de fonctionnement sera calculée sur la base du nombre d'étudiants relevant de chaque CROUS.

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

11) Approbation de la convention relative à la restauration des étudiants de Genech dans le restaurant de l'Institut de Genech

Convention qui fixe les conditions et modalités de restauration des étudiants de Genech au sein du restaurant de l'Institut de Genech. Ce dernier accueille les étudiants n'ayant pas la possibilité de se restaurer dans des conditions satisfaisantes dans un restaurant universitaire du CROUS. La convention fixe également le montant de la subvention versée par le CROUS à l'Institut de Genech.

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

12) Approbation de la convention relative à la restauration des élèves aides-soignants avec les restaurants universitaires du CROUS-LILLE

Les élèves aides-soignants ne bénéficient pas du statut d'étudiant et ne peuvent accéder de droit aux restaurants universitaires. Suite à la demande d'accès par l'IFSI /IFAS d'Arras, le CROUS a rédigé une convention afin de permettre aux élèves aides-soignants de se restaurer.

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

13) Approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord avec la société immobilière POINCARE

Par convention présentée au Conseil d'Administration le 16/03/2018, le CROUS a constitué un droit de passage au profit du groupe Bonduelle permettant d'accéder à l'avenue H. POINCARE. Par avenant, le groupe Bonduelle a souhaité prolongé le chemin existant.

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

14) Approbation de la convention relative à la mise à disposition de Monsieur D. du CROUS de Lille auprès du CROUS de Versailles

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

15) Approbation de la convention constitutive de groupement de commande - Marché pour le renouvellement d'infrastructures de virtualisation, la mise en œuvre d'une solution de PRA inter CROUS et d'un service de sauvegardes

Le CROUS de Lille et le CROUS d'Amiens ont des infrastructures informatiques vieillissantes. Le renouvellement de ces infrastructures est l'occasion de proposer une mutualisation des ressources matérielles et un nouveau mode organisationnel. Le CROUS de Lille assurera la mission de coordonnateur du groupement de commande.

La convention définit les modalités et les conditions de fonctionnement du groupement de commande.

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

16) Approbation d'un contrat d'agrément d'un restaurant, lycée polyvalent Sadi Carnot à Bruay la Buissière

Le lycée polyvalent Sadi Carnot à Bruay la Buissière s'engage à accueillir les étudiants inscrits dans un établissement ou une section d'établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante. En contrepartie, le CROUS s'engage à verser au lycée Sadi Carnot une subvention rémunérant sa participation à la mission de service public confiée aux œuvres universitaires, les étudiants ayant accès à des prestations quantitativement et qualitativement équivalentes à celles offertes dans les restaurants gérés par le CROUS de LILLE.

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

17) Approbation d'un contrat d'agrément d'un restaurant, Lycée des Flandres à Hazebrouck

Le lycée des Flandres à Hazebrouck s'engage à accueillir les étudiants inscrits dans un établissement ou une section d'établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante. En contrepartie, le CROUS s'engage à verser au lycée des Flandres une subvention rémunérant sa participation à la mission de service public confiée aux œuvres universitaires, les étudiants ayant accès à des prestations quantitativement et qualitativement équivalentes à celles offertes dans les restaurants gérés par le CROUS de LILLE.

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 17

Abstention : 1

18) Concessions de logement

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 18